



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 10/11/2023

GROUPES ELECTROGENES ET CHAUFFAGES D'APPOINT Risques d'intoxications au monoxyde de carbone

Suite à la tempête Ciaran, des foyers Bretons restent encore privés d'électricité. Cette situation peut conduire à l'utilisation de chauffages d'appoint ou de groupes électrogènes. Mal utilisés, ces équipements peuvent être à l'origine d'intoxications au monoxyde de carbone pouvant entraîner des décès.

Depuis le passage de la tempête, la Bretagne compte un décès et une cinquantaine d'intoxications soit, en une semaine, la moitié des intoxications enregistrées sur l'hiver 2022/2023. Dans ce contexte, l'ARS Bretagne rappelle les précautions indispensables quant à l'utilisation de ces matériels.

Groupes électrogènes et chauffage d'appoint, mode d'emploi

- La quasi-totalité des intoxications constatée sont liées aux mauvais usages de groupes électrogènes : ils doivent impérativement fonctionner à l'extérieur des lieux d'habitation, y compris à l'extérieur des caves, sous-sols, garages...;
- les chauffages d'appoint (poêle à pétrole, poêle à gaz : à catalyse, à infrarouge, à infrableu...) ne doivent jamais être utilisés en continu mais seulement par intermittence ;
- les cuisinières, braseros, barbecues, n'étant pas destinés à un usage de chauffage, ne doivent jamais être utilisés à cet effet ;
- il convient de veiller à une aération et une ventilation correctes des lieux, et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.

Tous ces appareils doivent être éteints en cas d'absence prolongée du domicile et durant le sommeil.

Bon à savoir : le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore, incolore et donc non décelable. Après avoir été respiré il provoque des maux de têtes, nausées, vomissements, malaises ou encore paralysie musculaire. L'intoxication au monoxyde de carbone peut être mortelle.

En cas de doute lié à une intoxication au monoxyde de carbone : aérez - ouvrez les portes et les fenêtres, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, évacuez les lieux, appelez les pompiers (18 ou 112) ou le SAMU (15).

Contact presse Direction de cabinet Département communication







